

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous avez eu connaissance du projet de délibération qui comporte évidemment essentiellement des lignes chiffrées.

Pour éviter une lecture fastidieuse, je ne les reprendrai pas une par une. En revanche, il paraît plus intéressant de distinguer pour vous permettre de bien les comprendre, de mieux les retenir, les trois types de mouvements financiers qui apparaissent.

Le premier type de mouvement financier a trait à des opérations comptables sans incidence financière sur l'équilibre budgétaire.

Le deuxième type de mouvement financier a trait à des dépenses nouvelles qui sont financées, comme c'est traditionnellement le cas, sur la provision pour dépenses imprévues inscrites au budget.

Et enfin, le troisième type a trait à des dépenses nouvelles qui, contrairement aux dépenses précédentes, affectent l'équilibre budgétaire de la commune.

Très rapidement, je vais donner quelques chiffres pour bien situer le débat.

La première série de mouvements financiers de la décision modificative relève donc d'opérations comptables qui sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire. Il s'agit d'ajustements comptables sous forme de virements de crédits entre chapitre budgétaire, donc neutre budgétairement, pour un montant global de 1 848 388 euros. Il s'agit encore d'opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, pour environ 3 800 000 euros. Enfin, il s'agit de dépenses et de recettes nouvelles, équilibrées pour environ 325 000 euros.

Pour la deuxième catégorie donc qui sont les mouvements neutres pour le budget de la Ville, la décision modificative n° 2 intègre des dépenses nouvelles financées sur la provision budgétaire pour dépenses imprévues pour un montant de 1 454 000 euros. Il s'agit, pour l'essentiel de dépenses liées à l'augmentation du prix de l'énergie et des fluides, mais également des locations immobilières.

C'est ainsi que les postes fluides et énergies nécessitent l'ouverture de crédits complémentaires pour 872 000 euros.

Quant à la location de locaux supplémentaires pour l'accueil des services municipaux, ils génèrent une augmentation de 522 000 euros.

La troisième catégorie des chiffres, compris dans la décision modificative, a trait aux crédits supplémentaires pour les charges de personnel à hauteur de 5 500 000 euros. Notre Collègue Marie-Odile Fondeur vous présentera, dans un instant, l'ensemble des motifs ou dispositifs réglementaires qui aboutissent à cette inscription complémentaire de crédits qu'il était difficile, pour une grande part, de prévoir lors de la préparation budgétaire.

La réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, pour un montant de 5 400 000 euros, permettra toutefois d'assurer le financement de ces dépenses de personnel et de maintenir l'équilibre budgétaire.

Compte tenu de la situation économique, compte tenu d'un certain nombre de mesures exogènes qui apparaissent tous les jours, telles que l'augmentation du coût des fluides, l'augmentation des taux d'intérêt, certaines mesures prises par le Gouvernement, nous sommes amenés à faire preuve d'une grande prudence pour l'avenir.

Il suffit de prendre la presse économique tous les jours pour que le « jeune adjoint », enfin le « récent adjoint » aux finances que je suis, frémissse. Aujourd'hui les Echos par exemple, journal économique dont la qualité n'est pas discutable, a un titre qui est intéressant et qui indique : « l'Etat met les budgets locaux au régime sec ». C'est ainsi que l'augmentation de la participation de l'Etat sera limitée à présent à 2 %, c'est-à-dire que la progression des concours que l'Etat verse aux collectivités locales sera limité à 2 %, et en fait avec quelques correctifs, l'ordre de 1 %.

Donc, il est certain que les Services et les Adjointes de la Ville vont faire le nécessaire pour que des mesures de gestion soient mises en œuvre pour permettre d'éviter les conséquences néfastes sur l'Epargne Brute de telles décisions modificatives.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, chers Collègues, en préambule à cette intervention, au nom du Groupe Ensemble Pour Lyon, il me paraît important de rappeler le contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons actuellement.

Il semblerait que la Ville de Lyon soit entrée dans une ère de véritable rigueur budgétaire. J'en veux pour preuve les multiples entretiens que j'ai eus avec vos adjointes, Monsieur le Maire, j'en veux pour preuve également les recommandations drastiques de M. Brumm, Adjoint aux finances, dans la note de cadrage destinée à préparer le budget 2009.

Dans cette lettre, j'ai lu la mise en cause de l'Etat, les marchés financiers, le retournement du marché de l'immobilier, mais à aucun moment une remise en cause de la gestion interne. J'ai lu également :

- des efforts de gestion ;
- la volonté de contenir nos frais de gestion et l'évolution de la masse salariale ;
- de maîtriser les niveaux de subvention ;
- d'adopter une ligne budgétaire vertueuse (comme si ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant) ;
- une hausse des taux de la fiscalité locale limitée à 4 % sur l'ensemble du mandat ;
- pour chaque direction, une diminution de ses inscriptions budgétaires ;
- en matière de personnel, des créations gagées par des non remplacements, des réductions d'heures supplémentaires ou des suppressions de poste, etc, etc...

Autant de recommandations qui vont, enfin !... dans le sens d'une saine gestion. Ce sont des préconisations qui nous satisfont complètement, et nous veillerons à les voir appliquer lors du prochain budget. Malheureusement, si cette rigueur vaut pour les services, elle ne vaut pas pour le « château ». Et c'est là que le bât blesse ! Signes les plus tangibles de cette rigueur à deux vitesses, les fêtes à répétition données à l'Hôtel de Ville. Nous avons tous en tête les 65.000 € -et c'est sans doute loin du compte puisque ce budget n'inclut pas les charges salariales- de la somptueuse soirée d'été donnée en remerciements à tous vos soutiens politiques. A ce sujet, j'invite tous ceux qui douteraient encore de l'objet de cette soirée, à visionner la vidéo de Lyon Capitale sur son site, elle est édifiante ! Monsieur le Maire, n'abusez pas trop de votre large majorité, elle ne vous donne pas tous les droits !

Mais revenons à l'étude de la délibération consacrée à la décision budgétaire modificative n° 2. Elle est, cette année, aussi instructive qu'édifiante. Très instructive tout d'abord, car elle reflète une explosion de certains budgets ! Je passerai rapidement sur les nouvelles dépenses en matière de locations immobilières ou encore de prévention : tout de même 25.000 € pour renforcer la sécurité sur les Berges du Rhône ! Et le résultat est loin d'être probant si j'en crois les témoignages des riverains et usagers des berges !

En revanche, permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur le poste budgétaire le plus emblématique de cette dérive financière, on vient d'en parler, il s'agit des dépenses de personnel, et « édifiant » le terme n'est pas trop fort !

5,5 M€ ! On nous demande aujourd'hui de voter une rallonge de 5,5 M€ avec pour toute explication, je cite : « crédits complémentaires pour charge de personnel ». En réalité, si on reprend l'ensemble du budget, le dérapage budgétaire pour le personnel s'élève même à 7 M€, le différentiel étant pris sur des mesures d'économie.

On perçoit le malaise sur ce dossier. Et pour cause ! A deux reprises, lors des Commissions Ressources Humaines puis Finances, nous avons demandé des éclaircissements sur cette impasse budgétaire. On nous a péniblement répondu qu'elle était le fruit –je cite- « de mesures exogènes difficiles à prévoir » et Monsieur Brumm, vous venez de nous rappeler que tout cela était bien difficile à prévoir. C'est seulement hier après-midi que nous avons reçu un complément d'information. Et quel complément ! Un tableau laconique énumérant ces mesures prétendues imprévisibles.

Pour l'essentiel, ce sont des mesures nationales ou locales, et ces dépenses étaient prévisibles :

- le point d'indice ? On le connaissait.
- le fond national d'aide au logement ? Prévu par la loi de finances pour 2007, votée en décembre 2006.
- l'augmentation du SMIC ? Liée à l'inflation. Suffisamment d'indicateurs existent pour ne pas se tromper de plusieurs centaines de milliers d'euros dans les prévisions !
- la hausse des échelles des catégories C ? L'aboutissement d'un processus engagé depuis 2006.
- la Nouvelle Bonification Indiciaire, tout de même pour un montant de 1,220 M€ ? Elle était prévisible également puisque les derniers décrets à ce sujet pour la fonction publique territoriale datent de 2006.
- sans parler des 1.520.000 € de PCM. S'il s'agit bien de Pensions Civiles Militaires, comment ne pas prévoir le coût des fonctionnaires détachés ?

Non, décidément, vous ne nous ferez pas croire que ces 5,5 M€ n'étaient pas, en très grande partie, prévisibles. Et ne nous ressortez pas votre refrain habituel du « c'est la faute à l'Etat », sachant qu'au niveau national, les parlementaires socialistes réclament des mesures que vous ne voulez, manifestement, pas assumer localement.

Notre version des faits est beaucoup plus prosaïque, c'est qu'à trois mois des élections, vous avez voulu afficher un budget présentable, un budget non sincère pour ne pas faire apparaître la dérive financière en matière de personnel. Aujourd'hui, si vous êtes aux commandes, on peut penser que ce budget tronqué vous y a sans doute un peu aidé. Mais

comme nous sommes engagés à une Opposition constructive, ce qui nous intéresse c'est l'avenir et nous voulons donc savoir, à l'avenir, comment vous allez contenir les dépenses de personnel ?

La Ville de Lyon est un formidable vivier de compétences qu'il faut valoriser. Et on ne gère pas, je crois, le personnel à coup de rallonges ou de coupes budgétaires. Quelle a été la politique des ressources humaines pendant sept ans ? Beaucoup d'indicateurs sont négatifs.

Je note :

- les explosions des heures supplémentaires et des astreintes ;
- le manque de cadrage sur les règles d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire, dont j'ai parlé tout à l'heure ;
- la gestion aléatoire des ratios de promotion ;
- les recrutements trop souvent extérieurs à des niveaux de rémunération bien loin de ceux de la fonction publique ;
- l'absence de mobilité interne organisée ;
- les taux d'absentéisme nettement supérieurs à ceux d'autres collectivités.

Votre politique en matière de gestion du personnel est sans doute à classer dans la catégorie « échec » de votre premier mandat. Si on en parle aujourd'hui peu sur la place publique -cela n'a pas été un sujet de la campagne électorale- on en parle en revanche beaucoup dans vos services. Et aujourd'hui, les chiffres sont là pour mesurer l'ampleur du gâchis.

Il est donc urgent d'établir un véritable Plan de Gestion du personnel dans la durée et l'audit actuellement en cours devrait vous y aider. D'ailleurs, je souhaiterais que l'Opposition puisse disposer des conclusions du rapport Lithium en cours et de ses préconisations dès qu'elles seront établies.

Mais je crois qu'au-delà de ce rapport, au-delà de cette étude, il ne s'agit pas seulement de repérer les mutualisations possibles avec le Grand Lyon pour grignoter la masse salariale, mais bien de proposer un plan, certes attentif aux contraintes économiques -nous savons dans quel contexte nous évoluons- mais surtout respectueux du personnel de la ville.

Compte tenu de la situation, il est primordial que ce Plan de gestion du personnel figure en tête de votre Plan de mandat, c'est en tout cas notre recommandation, à nous, Opposition. Vous aurez compris, Monsieur le Maire, que nous voterons contre ce dossier de DM2 qui rentre dans ce cadre budgétaire.

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Je vais reprendre les grands points concernant la masse salariale.

Sur un total de 5,5 M€ :

- 3,8 M€, soit près de 60 %, correspondent à des mesures décidées par l'Etat qu'elles soient nouvelles (augmentation du point d'indice de la fonction publique, paiement du contrat épargne temps, augmentation des heures supplémentaires) ou anciennes (1,2 M€ de primes NBI « Nouvelle Bonification Indiciaire » que nous avons dû mettre en place progressivement du fait de la législation).

- 1,2 M€ correspond à la remise du budget au niveau du compte administratif 2007 que nous ne connaissions pas quand le budget a été voté.

- 1,75 M€ correspond à des dépenses exceptionnelles que nous ne retrouverons pas à ce niveau les années prochaines, soit :

- 1,5 M€ de cotisation au titre des pensions aux fonctionnaires d'Etat détachés,
- 250 K€ à un redressement URSSAF.

- 1,3 M€ correspond à la fois à des moyens non permanents nécessaires et à l'obligation de pourvoir des postes conventionnés notamment dans les établissements de personnes âgées.

L'Administration a réagi aussi vite que possible à la situation et a déclenché un plan d'économie de 2,6 millions d'euros, permettant de contenir le besoin de financement au montant inscrit en DM.

En ayant réalisé un niveau d'investissement très supérieur au mandat précédent, nous avons offert de nouveaux services aux Lyonnais, mais ces nouveaux services sont toujours exigeants en matière de personnel. Je profite de ce moment pour rendre hommage au personnel de la Ville de Lyon qui a su absorber le surplus de travail lié aux investissements nouveaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots de commentaire. Je pense que sur ces bancs chacun d'entre vous, sauf peut-être M. Broliquier, s'est aperçu qu'en l'espace de sept ou huit mois la conjoncture nationale, voire internationale, s'était un peu retournée et que nous sommes entrés dans une crise qui est extrêmement profonde et dont on ne sait pas d'ailleurs jusqu'où elle pourra aller. Chacun a bien vu que le taux de croissance a été revu chaque fois à la baisse dans la zone euro, mais en même temps dans notre pays que, parallèlement, nous venons de subir une hausse des taux d'intérêt assez extraordinaire et que le coût du baril de pétrole a flambé. C'est dans ce cadre général-là que nous nous situons et tout ceci pour l'avenir, nous n'y échapperons pas par miracle.

Les taux d'intérêt seront pour nous plus élevés qu'ils l'étaient hier. C'est vrai que dans le début du mandat précédent nous avons bénéficié d'une fantastique décélération des taux d'intérêt qui avaient donné un peu de marge de souplesse à l'ensemble des collectivités locales. C'est vrai que nous avons connu le coût du baril de pétrole le plus bas que nous avons eu depuis trente ou quarante ans et qu'aujourd'hui le panorama est entièrement différent. Alors, reste le problème de la masse salariale. Est-ce que la Ville de Lyon ferait preuve de négligence ? J'ai ici sous les yeux, si vous le voulez je vous en ferai une copie, une note de la direction générale des collectivités locales qui fait le point des différents postes pour toutes les villes, par catégorie de villes et qui note par exemple, pour la masse salariale, que sur 2006-2007 la masse salariale dans les villes de plus de 10.000 habitants a crû en moyenne de + 4,6 %. Pour la Ville de Lyon, c'est 3,8 %, cela veut dire que nous faisons plutôt partie des bons élèves de la classe mais qu'effectivement, il y a un certain nombre de choses auxquelles nous ne pouvons pas échapper.

La valeur du point, M. Sarkozy avait annoncé urbi et orbi il y a quelques mois, si vous voulez je vous retrouverai ses déclarations, que le point ne serait pas revalorisé. Nous avons dans notre budget primitif programmé tout de même une augmentation de 0,25 %, l'augmentation a été de 0,55 %, d'où la nécessité effectivement de mettre des crédits supplémentaires. La réforme des heures supplémentaires se traduit, pour notre collectivité locale, par une dépense de fonctionnement supplémentaire de 300.000 €. La monétisation de l'épargne temps, fait qu'aujourd'hui ce sont 266.000 points supplémentaires ; la revalorisation du SMIC, mais aussi des catégories C, s'est traduit pour nous par 650.000 € supplémentaires. Enfin, la garantie individuelle de pouvoir d'achat, ce qui veut dire que la promesse qui a été faite que personne ne perdrait de salaire par rapport à l'inflation, nous a amenés à dépenser 350.000 € supplémentaires. Alors c'est très heureux pour l'ensemble de nos salariés et nous nous en réjouissons si, dans le même temps, comme on vous l'a dit tout à l'heure, l'augmentation des dotations de l'Etat n'était pas aux environs de 1 %, ce qui est effectivement loin aujourd'hui du chiffre de l'inflation dans notre pays.

Je parle de l'inflation de manière générale mais nous qui investissons beaucoup dans nos écoles, dans nos crèches, dans nos bibliothèques, dans nos gymnases, ce n'est pas sur le prix de l'inflation que nous sommes fixés, c'est sur l'élévation de l'indice de la construction et croyez-moi, il est un peu plus fort que celui de l'inflation. Alors, c'est vrai que cela va nous obliger à serrer d'extrêmement près les dépenses de fonctionnement. Cela va nous obliger collectivement à faire un certain nombre de choix et à nous dire : où faut-il créer prioritairement un certain nombre d'équipements qui vont générer ensuite des frais de fonctionnement ?

Tout à l'heure, par exemple, petite anecdote, notre collègue M. Nardone nous a dit : il y eut la tentation d'un passage éphémère de la

fourrière en régie. On a fait un calcul, c'était 20 postes de plus. Donc, nous n'avons pas voulu créer 20 postes en plus, Monsieur Nardone, et c'est pour cela que nous sommes restés en DSP malgré les difficultés. Après, dans les programmes de crèches on aura regardé cela à la rentrée mais par exemple je sais, Monsieur Broliquier, que vous plaidez très fort pour la construction de la crèche Savoy. Vous savez que la Caisse d'Allocations Familiales nous a fait savoir qu'elle ne considérait pas ce secteur comme prioritaire et que la participation à l'investissement serait nulle, et que sur la participation au fonctionnement elle serait réduite, c'est la création de 10 postes. Alors est-ce que je vous prends au mot et je vous dis, Monsieur Broliquier, on va créer sur les secteurs qui sont en augmentation démographique forte parce qu'effectivement on construit des logements dans le 7<sup>e</sup>, dans le 8<sup>e</sup>, dans le 3<sup>e</sup>, et puis là où on construit moins, voire où on ne construit pas du tout, où par rapport aux demandes les demandes sont moins importantes, on ne construit pas cet équipement ?

Alors là ce sera plus difficile que de parler de manière générale, parce que je vais vous donner les 65 postes créés pour 2008, vous allez me dire ce que vous supprimeriez, vous. Les crèches : 20 postes, on ne les crée pas ? Les bibliothèques : 7 postes, on ne les crée pas ? Les mairies d'arrondissement : 3 postes, je crois savoir que beaucoup de maires d'arrondissement ont dit : Monsieur Collomb, il faudrait faire une exception pour ma mairie parce que nous sommes un cas particulier et j'ai une situation extrêmement difficile à gérer ! Je regarde les situations extrêmement difficiles à gérer, ou je renvoie comme ça, d'un revers de main, en disant : non, rigueur, pas de situation difficile à examiner ? Ensuite, les écoles : 2 postes, l'Unité du Cadre de Vie : 4 postes, l'Auditorium : 2 postes, le Développement : 3 postes, le Service Archéologique dont nous parlions tout à l'heure pour pallier le déficit des services de l'Etat : 4 postes, la Direction de la Logistique : 2 postes, la Direction des Affaires Culturelles pour toutes les institutions culturelles de la Ville : 4 postes, les Sports : 5 postes parce que nous avons construit des gymnases, les Finances : 1 poste, peut-être pour mieux gérer, l'Informatique : 1 poste, même chose, les Subsistances : 1 poste, l'Ecole des Beaux Arts : 1 poste, le Commerce et l'Artisanat : on demande partout des gens qui puissent booster le commerce au niveau local : 1 poste, l'Aménagement Urbain : 1 poste, et les Espaces Verts : 1 poste.

Où gaspille-t-on les deniers publics dans cette liste ? Je ne le sais pas et nous allons avoir affaire effectivement à des choix dans l'avenir extrêmement difficiles. Quand on sait aujourd'hui que les collectivités publiques -j'en discutais avec quelques-uns de mes collègues, qu'ils soient d'ailleurs de gauche ou de droite-, génèrent 45 % de l'investissement public, de l'infrastructure publique, cela veut dire que si effectivement on fait en sorte que ces collectivités locales n'aient plus demain le moyen d'investir, c'est un des derniers moteurs de la croissance dans notre pays que l'on éteindra.

Je vais donner un chiffre, au Grand Lyon, qui fait essentiellement de l'investissement, comme vous le savez, nous avons

550 M€ dans les tuyaux. Est-ce qu'on ferme tout ? Et est-ce qu'on dit aux entrepreneurs : « ces 550 M€, on les enlève, puis vous vous débrouillez après avec vos entreprises, vous gérerez avec vos salariés, mais on arrête un moteur essentiel de l'économie. » Ou bien est-ce qu'au contraire, on continue...

M. BROLIQUIER Denis : On baisse les impôts...

M. LE MAIRE : On baisse les impôts ! On baisse les impôts de qui ? Et comment ? Et vous gérez comment Monsieur Broliquier ! Si vous voulez me faire un budget alternatif avec des baisses d'impôts, je vous donne l'ensemble des secteurs et vous me dites dans quel secteur, non pas de manière générale, mais dans quel secteur vous supprimez des postes.

Parce que, parler de manière un peu générale comme cela, c'est très facile. Dire, il n'y a qu'à avoir une gestion plus sérieuse, plus sévère, plus serrée ! Croyez-moi, on vient de refaire les exercices dans le mandat précédent, on a déjà taillé sur tous les postes où l'on pouvait tailler, sans que cela soit trop douloureux.

Cela veut dire aujourd'hui, qu'il va nous falloir effectivement regarder encore d'un peu plus près, mais cela veut dire que cela sera difficile pour tout le monde et que pour un certain nombre d'entre vous, chers Collègues de l'Opposition, il ne faut pas me faire passer des catalogues d'investissement pour l'arrondissement, qui soient des véritables carnets, faites-moi cela sur un timbre poste, cela suffira au besoin, comme les autres, Monsieur Broliquier. Si vous voulez, je pourrais vous redonner ce qu'on a investi dans votre arrondissement dans le mandat dernier et dans les autres arrondissements, et on s'apercevra que vous n'étiez pas tout à fait le plus mal doté !

Voilà donc, mes chers Collègues, nous allons passer maintenant aux votes de cette modification.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon Démocrate–Modem, ont voté contre.)

(Adopté.)